

Hausse de la TVA sur les nuitées, un nouveau coup dur pour les hôtels de Mons-Borinage : « Ça va provoquer un effet boule de neige négatif »

SudInfo, le 08 décembre 2025

Après la taxe provinciale, la TVA fédérale : la mesure budgétaire provoque la colère du secteur hôtelier. Des établissements de la région dénoncent les conséquences de cette hausse et le manque d'informations dont ils disposent.

L'annonce du budget fédéral 2026 a fait beaucoup de mécontents, dont le secteur hôtelier. Pour cause, [le taux de TVA sur les nuitées d'hôtel et de camping est relevé de 6 à 12 % à partir du 1^{er} janvier 2026](#). L'augmentation s'applique aussi aux plats à emporter et à la livraison de repas. « Cette décision, prise sans concertation, crée une insécurité juridique majeure et constitue un choc supplémentaire pour un secteur déjà fortement fragilisé », a dénoncé la Fédération HoReCa Wallonie, dans un communiqué, le 2 décembre.

« Une autre zone d'ombre concerne les services annexes liés à la nuitée comme le petit-déjeuner ou l'accès à un espace wellness. La question est légitime : ces prestations devront-elles, elles aussi, être soumises au taux de 12 % ? À ce jour, aucun élément ne le confirme », pointe-t-elle autre autres.

Qu'en pensent les gérants d'établissements à Mons-Borinage ? Certains n'ont pas souhaité réagir à visage découvert, justement parce que, pour l'instant, ces mesures budgétaires n'ont pas encore été traduites concrètement en textes de lois. Toutefois, d'autres hôtels ont accepté de donner leur avis publiquement.

« Un effet inverse »

« Des études prouvent que cette mesure aura l'effet inverse par rapport au résultat souhaité : passer de 6 à 12 % va diminuer les taux d'occupation, donc [le revenu de] la taxe diminuera, ça fera du personnel en moins... Au final, ça produira un effet boule de neige négatif, un déclin dans l'hôtellerie et une diminution du tourisme en Belgique. Autrement dit, ce sont des gens qui viennent et dépensent leur argent ici. Des pays ont fait l'inverse et ont constaté une augmentation de la fréquentation des hôtels », peste Mathieu Wohrmann, directeur de l'hôtel Van der Valk de Mons.

Du côté de B&B Hotels, qui gèrent deux établissements à Mons (les ex-Ibis et Lido), « on n'est clairement pas ravi », réagit Grégory Marchand, directeur des ventes pour la Belgique. « Ça nous est tombé dessus sans qu'on s'y attende, parce qu'il n'y a eu aucun signal préalable. On aurait préféré un cadeau de Saint-Nicolas plus sympathique... »

Il pointe une autre conséquence pour une ville comme Mons, qui mise sur le tourisme d'affaires. « Sur Mons, on est quasiment à 50-50 entre les clients 'business' et les clients 'loisirs'. Du lundi au jeudi, c'est quasiment du business en totalité, les week-ends et les périodes de vacances, ce sont les loisirs. C'est une évidence que cette hausse aura un impact. Sur les particuliers, c'est moins probable, parce que s'ils veulent aller par exemple à Pari Daiza, ils ne vont pas prendre un hôtel plus loin, puisqu'ils paieront la différence en carburant. Pour ce qui est de l'attractivité des conférences par contre, si on devient plus cher que des villes qui proposent aussi des centres de conférence à 50-60 kilomètres autour, ce n'est pas utopique de se dire que le business va partir vers ces autres destinations. »

Manque de préparation

D'autant plus que cette annonce tardive ne laisse pas le temps au secteur de se préparer. Grégory Marchand cite en exemple les Pays-Bas, où cette même TVA a été relevée de 9 à 21 %, mais avec une période de transition d'au moins un an.

Le directeur s'interroge : quid des nuits réservées en 2025 pour des dates en 2026 ? Ces contrats sont signés à un taux de 6 %. Est-ce que les hôtels devront payer la différence pour atteindre les 12 % ? Oui, selon les informations dont dispose Grégory Marchand. Non, selon Mathieu Wohrmann, du Van der Valk. De son côté, le cabinet du ministre Jan Jambon, compétent en la matière, répond que « la TVA est exigible au moment du paiement. Si un paiement a déjà été effectué en 2025, aucune correction ne devra être appliquée, même si le séjour a lieu en 2026. » Que le secteur soit à ce point dans le flou, à moins d'un mois de l'échéance, est interpellant.

Les clients paieront

Conséquence étonnante : le Van der Valk de Mons enregistre plus de réservations que l'année dernière, à la même époque, tout le monde voulant profiter d'une TVA moindre. Car pour les réservations faites en 2026, c'est bien le touriste qui paiera la hausse. « Ça va être répercuté sur les clients », confirme Mathieu Wohrmann. Même s'il reste positif, il regrette que « l'hôtellerie devienne de plus en plus un produit de luxe. C'est malheureux. »

D'autant plus qu'avant cette hausse de la TVA, [la Province de Hainaut a voté une taxe sur les hébergements touristiques à partir de 2026](#). Elle demandera à chaque établissement 1,54€ par personne et par nuitée... « Là, c'est taxe sur taxe sur taxe... À un moment donné, comment voulez-vous qu'on s'en sorte en tant qu'entreprise ? On a l'inflation sur les salaires, les produits... On se prend la totale, là », s'exclame Grégory Marchand.